

COMMUNE DE GAVISSE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 05 AVRIL 2018

Présents :MM. REDINGE – TEMPESTINI – VAGNER – WAGNER - MAURICE– ARNOULD
Mmes GARSİ - FERRARI - BRIAULT

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur DOS SANTOS TENTE ayant donné procuration à Monsieur REDINGE

Monsieur FRÖHLINGER ayant donné procuration à Monsieur WAGNER

Monsieur VILLEM ayant donné procuration à Monsieur TEMPESTINI

ABSENTS NON EXCUSES :

Monsieur ANNEAR – MAILLOU - MARTEL

1- FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 1 abstention, décide de prendre en charge le feu d'artifice du 14 Juillet 2018 organisé par le Cercle des Jeunes pour un montant de 1800,00 € TTC.

2- COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur TEMPESTINI arrive à 20h10

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017, établi par Monsieur BOURSON, Trésorier de Thionville 3 Frontières, et déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal donne décharge à Monsieur BOURSON.

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif 2017, présenté par Monsieur Alain REDINGE est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire. Il est déclaré toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés.

4- AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure 389 855.93€

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure 170 172.69€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de 159 396.00€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de 53 951.36€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 46 300.00€
- En recettes pour un montant de 0.00€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0.00€

Statuant sur l'affectation du résultat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00€

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) est de 224 124.05€

5- VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des trois taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16.97 %
- Taxe foncière bâti : 20.48 %
- Taxe foncière non bâti : 85.96 %

6- BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2017, s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Section de Fonctionnement	Dépenses : 553 054.00€
	Recettes : 553 054.00€

Section d'Investissement	Dépenses : 298 113.00€
	Recettes : 298 113.00€

Fait et affiché à Gavisse, le 06 avril 2018

Le Maire,
Jean WAGNER